

## PROJET ASSOCIATIF

ALAPH 2019 - 2029



**L'ALAPH** est une association à but non lucratif dont le projet est porté par des administrateurs bénévoles. L'association accompagne des adultes en situation de fragilité mentale, cognitive ou psychique, dans le cadre d'un partenariat avec l'autorité de tarification qu'est le conseil départemental.

Le projet associatif de **L'ALAPH** est proposé comme un guide collectif, une référence commune partagée par l'ensemble des acteurs de l'association qu'ils soient Administrateurs, Salariés, et avec la contribution des personnes accompagnées. Le projet associatif de **L'ALAPH** se veut ainsi l'expression d'une ambition collective et originale en réponse aux attentes et aux nouveaux besoins des concitoyens sur un territoire.

L'aide aux personnes en situations de vulnérabilité est le résultat de l'engagement de familles et citoyens dont l'attention est portée à l'ensemble des personnes, quelles que soient leurs singularités. C'est dans ce mouvement d'altruisme social que **L'ALAPH** a été créée, avec la volonté permanente d'anticiper les réponses à apporter auprès des personnes exprimant des fragilités mentales, des troubles psychiques et de la difficulté à affronter seules les exigences quotidiennes de leur vie en société.

Foyer d'hébergement  
Foyer de vie

Résidence Bretagne  
2, allée Marthe Niel - RENNES  
02 99 54 48 00  
residence.bretagne@alaph.org

Service d'accueil de jour

Ti Zoul  
2, allée Marthe Niel - RENNES  
02 99 54 48 00  
tizoul@alaph.org

Service d'hébergement  
temporaire

L'octroi  
2, allée Marthe Niel - RENNES  
02 99 14 44 94  
accueil.temporaire@alaph.org

Service d'accompagnement  
à la vie sociale

SAVS  
2, allée Marthe Niel - RENNES  
02 99 30 50 51  
savs@alaph.org

Foyer de vie et service  
d'accueil de jour TI Coat

Le hameau de la pierre longue  
26, rue de Montfort - IFFENDIC  
02 99 09 92 78  
hpl@alaph.org

## POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Ce projet associatif porte une ambition durable au sens qu'il poursuit le positionnement originel de l'**ALAPH** qui était de permettre à chacun de vivre avec les autres, selon ses aspirations et ses capacités, soutenues par un accompagnement évolutif, attentif aux parcours individuels.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de permettre à quelques individus de s'insérer dans des activités de travail, de loisirs, de participation sociale, d'habitat autonome ou d'hébergement collectif. L'ambition de la société inclusive est de permettre, par principe et par une réforme en profondeur des institutions sociales, d'ouvrir tous les temps et tous les espaces à tous.

Cette ambition est partagée et réaffirmée par l'**ALAPH**, dont les orientations du projet associatif se veulent être la traduction d'une stratégie conduite pour les 10 ans à venir et qui se déclinera dans les projets d'établissements puis de services de l'association.

Dans la continuité des réformes engagées depuis le début des années 2000 dans le champ de l'action sociale et médico-sociale, nombre de chantiers importants sont en développement concernant l'accès à un emploi, au logement, l'aide aux aidants, le vieillissement des personnes handicapées, la vie affective, sexuelle et relationnelle, l'accès aux loisirs et à la culture, mais aussi plus globalement, la santé mentale, la diversification des lieux de vie, le rapprochement des secteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux.

## DANS UNE PÉRIODE DE TRANSITION

Dans cette période de transformation de l'offre médico-sociale, l'**ALAPH** va prendre toute sa place. Si le projet commun d'une société inclusive est compréhensible et sa finalité humaniste et sociale cohérente, les étapes pour y parvenir sont en cours d'élaboration ou encore à construire. C'est dans cette période particulière de transition qu'est élaboré ce projet associatif, avec la volonté de partager un positionnement et des engagements collectifs et de dresser les axes de développement qui permettront à l'**ALAPH** de tenir ses engagements, tels que définis à l'origine et tels qu'ils doivent aujourd'hui évoluer pour répondre aux enjeux favorables à une société pour tous.

## DU CONSEIL À L'HÉBERGEMENT

Cette ambition partagée, pour une société inclusive sera l'occasion de faire valoir l'expertise de l'**ALAPH**, inscrite dans des territoires pertinents d'intervention et de coopération intersectorielle. L'**ALAPH** et ses services proposeront des actions de conseils aux parcours individuels pour les personnes et les institutions, alliant accompagnement social, projets partagés et diversification des modes d'habitats, de l'hébergement collectif au logement individuel accompagné, conformément aux nouvelles attentes, en proposant des modalités souples, du temps long à l'accueil temporaire ou séquentiel. Ces évolutions modulaires de l'offre de service s'accompagneront de mises en œuvre coopératives et seront soutenues, en tant que de besoin par une méthodologie d'expérimentations propice à l'innovation sociale et par le renforcement des compétences de ses services.

Ce contexte général de transformation, étayé par l'histoire et l'expertise ainsi développée par l'**ALAPH** définit son objet social :

*« Promouvoir et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et évolutif de personnes en situation de fragilité mentale, cognitive, psychique, au travers d'une recherche de qualité de vie respectueuse de leurs attentes et de leurs besoins. »*

## 1. LES VALEURS FÉDÉRATRICES

**HUMANISME & SOLIDARITÉ** : L'humanisme a comme ambition de placer l'être humain au-dessus de toutes les valeurs et d'accompagner son épanouissement et le développement de sociétés solidaires. En référence aux Chartes internationales en faveur des droits de l'homme et des droits des personnes handicapées, l'ALAPH porte une attention particulière au respect de la dignité humaine et développe des actions dont la finalité est l'amélioration de la santé pour tous au sens d'une qualité de vie et de mieux être, quelles que soient les capacités et les différences des individus qui composent la collectivité.

**INNOVATION** : Si les individus doivent composer avec les évolutions sociétales, les institutions et leurs organisations doivent elles aussi s'adapter aux besoins des personnes. L'innovation ne se limite pas seulement à la créativité mais elle la contient. L'ALAPH porte la conviction que la curiosité et l'invention de nouvelles formes d'interventions permettront de répondre aux besoins des personnes qu'elle accompagne.

**RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE** : L'ALAPH, entreprise sociale, organisme gestionnaire contributive, par ses actions, à améliorer la qualité de vie en société. En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, elle porte une attention soutenue à la qualité de vie au travail de ceux qui mettent en œuvre ses missions et prend acte des principes et orientations du développement durable qui conjuguent les dimensions sociales, économiques et environnementales.

**UNE ASSOCIATION MILITANTE** : L'ALAPH est une association à vocation sociale composée de personnes volontaires, engagées dans un objectif commun d'amélioration des conditions de vie des personnes qu'elle accueille et de leur reconnaissance. Ce dynamisme associatif est le ferment de la réussite de ses projets. C'est bien par l'engagement des administrateurs et administratrices de répondre aux nécessités du présent et d'imaginer l'avenir que l'ALAPH contribue à répondre aux besoins et attentes des personnes accompagnées.

## 2. 5 AXES STRATÉGIQUES

*Pour orienter la mise en œuvre des principes portés par l'association, 5 axes stratégiques ont été définis pour les 10 ans à venir.*

**10 ans est un temps long**, pour anticiper tout ce que l'environnement économique et social produira sur la capacité d'action de l'ALAPH. Il sera donc nécessaire de déterminer des priorités dans un projet de direction qui aura notamment la fonction de préciser la mise en œuvre des axes, et leur déclinaison en actions planifiées et organisées.

**10 ans est un temps court**, si l'on prend en compte la révolution attendue vers une société inclusive, la réduction des fonctionnements en silo et les réorganisations de compétences administratives, les impatiences liées à une transformation de l'offre, des organisations et des pratiques, engagée depuis près de 20 ans.

## 1. AGIR

*Depuis la gouvernance de l'association jusqu'à la mise en œuvre de ses actions, l'ALAPH promeut la participation de l'ensemble des acteurs qui la composent. Administrateurs, personnes accueillies, professionnels, chacun et chacune est invité à exercer son pouvoir d'agir, partager son savoir expérientiel, son expertise métier, pour construire et imaginer ensemble une organisation ajustée aux valeurs et aux objectifs stratégiques définis dans le projet associatif.*

### OBJECTIFS DE TRAVAIL

#### **Promouvoir une culture participative (aux niveaux politique, social et de l'accompagnement)**

##### **Au niveau Politique**

- Développer l'interconnaissance associative sur nos territoires d'action
- Renforcer la participation au niveau du fonctionnement politique de l'association,
- Analyser les ressources politiques et sociales internes et identifier les besoins en compétences de futurs administrateurs,
- Ouverture des instances à la diversité des parties prenantes de l'association.

##### **Au niveau de l'organisation interne, de la valorisation des ressources humaines**

- Renforcer le sentiment d'appartenance des salariés en partageant les références associatives,
- Favoriser un dialogue social constructif et œuvrer avec les instances comme partenaires,
- Associer systématiquement les instances représentatives du personnel aux travaux et réflexions organisationnelles,
- Améliorer la communication associative.

##### **Au niveau de l'accompagnement des personnes**

- Connaître et valoriser les projets locaux,
- Développer une méthodologie d'expérimentation (objectifs, ressources, évaluation de projet) en soutien à de nouvelles pratiques,
- Simplifier l'accès à l'information pour la rendre accessible pour tous.

##### **Développer une dynamique interne d'amélioration continue de la qualité**

- Diffuser et permettre l'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles,
- Faire évoluer les pratiques organisationnelles et professionnelles en respect des droits des personnes relatifs au règlement général de la protection des données (RGPD),
- Systématiser la participation des personnes à l'évaluation partagée des pratiques professionnelles et des conditions de leur réalisation par des méthodes de communication adaptées,
- Mettre en place ou contribuer à un espace de réflexion éthique
- Évaluer les actions réalisées et y apporter d'éventuelles corrections.

## 2. PERSONNALISER

*La singularité des parcours de vie ne peut se réduire aux propositions de projets de services. Prévenir les ruptures dans les parcours d'accompagnements et de soins c'est d'abord créer les conditions d'une attention portée à chaque individu en fonction de ses attentes et de ses besoins, c'est permettre que l'auto-détermination sur ses choix de vie soit soutenue, entendue et imaginée, quelles que soient les difficultés à les exprimer ou à les anticiper.*

### OBJECTIFS DE TRAVAIL

**Promouvoir l'auto détermination et l'engagement en plaçant la personne au cœur du dispositif d'accompagnement, permettre à l'utilisateur d'être acteur de son projet, au regard des savoirs expérientiels (usagers, famille, amis, entourage, ...).**

- Promouvoir le libre choix par la proposition de réponses diversifiées, et la prise en compte de l'ensemble des besoins des personnes (santé psychique et somatique, santé sexuelle, habitat, nutrition, loisirs, ressources, citoyenneté, ...)
- Réactualiser les outils de la loi 2002-2 qui garantissent l'exercice du droit des personnes
- Garantir le respect du libre choix des personnes dans la détermination de leur lieu de vie quels que soient leur âge et leur autonomie,
- Prendre en compte le savoir expérientiel et l'expertise d'usage dans l'accompagnement (usager, famille, entourage),
- Renforcer la place de l'utilisateur au sein de l'institution par la promotion de la participation aux décisions, au-delà du cadre réglementaire,
- Renforcer la communication en direction des résidents et des familles,
- Soutenir les professionnels dans l'évolution des métiers :
  - Travail sur les représentations de la personne handicapée vieillissante
  - Travail sur le positionnement empathique
  - Utilisation de nouvelles technologies adaptées à la compréhension des situations
  - Évolution des méthodes communication dont les informations produites en « Facile à lire et à comprendre »
  - Systématisation des évaluations des situations individuelles appuyées sur la triple expertise (usager – proches - professionnels)

### 3. COOPÉRER

*La sectorisation sociale, médico-sociale et sanitaire de l'aide à la personne et le morcellement des dispositifs spécialisés sur les territoires éloignent les personnes vulnérables de l'accès au droit commun et de leur capacité à être des citoyens parmi les autres. La perspective d'une société inclusive passe par une transformation des modalités partenariales, coopératives, vers plus de mutualisation et d'interventions coordonnées entre les divers soutiens de l'aide aux personnes. De la coopération renforcée jusqu'à l'intégration de services, L'ALAPH doit rechercher toutes les opportunités de collaboration et d'alliance qui correspondent à ses engagements définis dans le cadre de ses missions.*

#### OBJECTIFS DE TRAVAIL

**Dans une logique de société inclusive, positionner l'institution comme un étayage au droit commun, un appui aux intervenants spécialisés et proposer un fonctionnement en intégration de services à chaque fois que l'action le permet.**

- Inscrire les services de l'association comme un étayage gradué d'accompagnements en réponse aux besoins ponctuels ou pérennes du public,
- Cartographier les partenaires ressources pour imaginer de nouveaux partenariats d'opportunités ou renforcer les liens existants,
- Cartographier les partenaires ressources pour imaginer de nouveaux partenariats d'opportunités ou renforcer les liens existants, formaliser les partenariats
- Renforcer les liaisons, coopérations et transversalités au cours du séjour,
- Fonctionner comme une plateforme de services : se positionner sur son expertise et s'appuyer sur des équipes partenaires ressources pour favoriser un accompagnement global partagé,
- Informer, former et engager les professionnels dans les chantiers de transformation de l'offre (Réponse accompagnée pour tous, habitat inclusif, réforme de la tarification, implémentation des systèmes d'information, etc.),
- Prendre en compte et s'impliquer dans les diverses formes de coopérations territoriales en santé (Projets territoriaux de santé et de santé mentale, Contrats locaux de santé mentale, plateformes de réponses aux situations complexes, etc.),
- Contribuer au développement des systèmes d'information de l'activité en coopération avec les administrations, établissements, services et professionnels,
- Organiser ou contribuer à des événements thématiques territoriaux (exemple : semaine de la santé mentale, ...).

## 4. ANTICIPER

*Les réponses aux besoins de populations fragilisées peuvent être curatives, mais elles renforcent leur efficacité si elles savent prévenir les risques et s'ajuster aux besoins des personnes. L'ALAPH doit intégrer un fonctionnement proactif, dynamique et itératif, pour garantir la pertinence de ses projets, associatif, de direction générale, d'établissements et de services. L'innovation est une composante de l'action dans une société en mouvement. Les acquis de savoirs de l'ALAPH et la prise en compte des innovations sociales et technologiques doivent s'intégrer au fonctionnement d'une organisation apprenante et coopérative.*

### OBJECTIFS DE TRAVAIL

#### **Moderniser, innover, développer l'offre de services pour anticiper les attentes et nouveaux besoins du public.**

- Adapter les infrastructures et les modes d'hébergement aux besoins et attentes des usagers,
- Diversifier l'offre de services pour un habitat inclusif : accueils modulaires, accompagnement hors les murs, logements autonomes, ...
- Diversifier les modalités de recueil des attentes des personnes accompagnées pour construire avec elles de nouvelles formes d'intervention,
- Mettre en place un dispositif de conduite de projet pour soutenir les pratiques innovantes et promouvoir les expérimentations,
- Innover dans le management et les délégations de responsabilité pour une organisation plus agile et réactive,
- Évaluer les besoins en télémédecine et développer l'outil si nécessaire,
- S'inspirer de pratiques innovantes éprouvées dans d'autres cultures professionnelles, et accompagner l'intersectorialité,
- Assurer une veille technologique sur les nouveaux outils et objets connectés, adaptés aux déficiences (robotique, domotique, Intelligence artificielle, ...)
- Optimiser la performance des outils numériques et amorcer le virage digital, dont l'implémentation des nouveaux systèmes d'information,
- Renforcer le dialogue de gestion et le pilotage médico-économique,
- Réfléchir à des formes de financement complémentaires dans le respect des valeurs fondatrices (Association à but non lucratif),
- Optimiser et harmoniser l'organisation du circuit d'approvisionnement et de distribution des médicaments,
- Préparer et accompagner l'évolution des modalités de pilotage des projets dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM),
- Prendre en compte la réforme des autorisations dans le cadre des évolutions de l'offre des services de l'ALAPH.

## 5. S'ENGAGER

*La France a fait le choix de s'appuyer majoritairement sur la société civile pour répondre au plus près et au mieux, aux besoins des citoyens fragilisés en raison de leurs difficultés personnelles ou de l'inadaptation de la société à la diversité des destins individuels. Association et organisme gestionnaire, l'ALAPH est avant tout un acteur social dont la parole doit être entendue pour porter son message de justice sociale. Mais en tant qu'entreprise sociale, elle porte aussi la responsabilité d'œuvrer pour une meilleure qualité de vie au travail. L'engagement des entrepreneurs sociaux que sont les administrateurs de l'ALAPH est une condition de réussite de cette responsabilité sociale globale.*

### OBJECTIFS DE TRAVAIL

#### **Promouvoir la diversité, l'égalité des droits et des chances au regard d'une politique humaniste**

- Encourager la diversité, le respect des différences et refuser toute forme de discrimination,
- Contribuer aux politiques en faveur d'une société inclusive,
- Mettre en œuvre une politique managériale humaniste,
- Œuvrer pour la qualité de vie au travail (reconnaître et renforcer le professionnalisme des salariés, entretenir la motivation au travail, prévenir les risques professionnels dont les risques psychosociaux, conforter les dispositifs favorisant l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, intégrer l'épanouissement des salariés, ...),
- Accompagner les turbulences du secteur et l'inévitable évolution des métiers,
- Soutenir le développement des compétences professionnelles et des pratiques pluridisciplinaires,
- Protéger l'intégrité physique et mentale des salariés,
- Identifier tous les leviers internes et externes, les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques contribuant à l'engagement de l'association gestionnaire dans une perspective de responsabilité sociétale de l'entreprise.
- Mettre en place une démarche de formation continue pour les personnes volontaires dans les instances

#### **Formaliser une politique développement durable associative :**

- Conforter la politique de maîtrise de la consommation énergétique,
- Optimiser et valoriser la gestion des déchets, réduire le gaspillage alimentaire,
- Promouvoir la prévention en matière de conduite à risques
- Privilégier les achats éco-responsables,
- Sensibiliser les professionnels à l'engagement pour le développement durable,
- Promouvoir la « mobilité douce » (transports en commun, sensibilisation à la mobilité propre, ...),
- Amorcer la dématérialisation des documents (objectif zéro papier),
- Développer un « label employeur » et formaliser une stratégie d'attractivité et de fidélisation,
- Planifier un ensemble d'objectifs de développement durable dans le cadre de la temporalité du déploiement du projet associatif.

## Le mot de la présidente

---

La révision de notre projet prend sa source en 2017 avec d'une part l'aboutissement d'un chantier d'envergure, le regroupement des services Rennais sur un lieu unique et d'autre part avec la volonté pour la nouvelle gouvernance associative de clarifier le cadre de la mission associative au regard d'un environnement social, territorial et politique en mutation.

L'association a été accompagnée par Pascal Thébault, directeur du Creai pour l'animation du comité de pilotage et la sensibilisation des parties prenantes aux contraintes environnementales.

Ce projet porté par le conseil d'administration a mobilisé et fédéré les acteurs pendant plusieurs mois et nous a permis de créer du lien et d'amorcer une démarche participative, que nous voulons désormais au cœur de notre processus décisionnel. Il porte nos valeurs historiques qu'il vient renforcer et parfois compléter, il affirme surtout notre singularité et donne des orientations fortes pour l'avenir.

Il nous positionne en ouverture sur notre environnement et sur nos territoires, en réponse aux attentes et aux besoins des personnes qui vivent avec un handicap cognitif, mental ou psychique.

### **Ce projet associatif est :**

- Un projet global, programme de travail pour les 10 prochaines années, déclinant les orientations stratégiques de l'association
- Un cadre de référence pour l'élaboration des projets interne qui seront uniques et singuliers
- Une déclinaison des valeurs et des missions de l'association construite via une démarche fédératrice et décloisonnante.

La place de l'histoire a été prépondérante dans la construction de ce projet (annexe historique). Il ne s'agissait aucunement de faire table rase du passé mais plutôt de re dynamiser une équipe qui a montré tout son engagement au travers des groupes de travail et dans la déclinaison opérationnelle désormais.

Merci à tous pour ces beaux moments de partage et bonne route à notre projet que nous ne manquerons pas d'actualiser au vu des turbulences de notre secteur.

**ISABELLE OZOUX**  
Présidente

## Les établissements et services de l'Alaph

### RENNES

**Foyer d'hébergement**  
42 PLACES

**Foyer de vie**  
12 PLACES

**Accueil temporaire**  
9 PLACES

**SAVS**

61 PLACES

**Accueil de jour**  
15 PLACES

### IFFENDIC

**Foyer de vie**  
38 PLACES

**Accueil temporaire**  
2 PLACES

**Accueil de jour**  
10 PLACES

### PÔLE RESSOURCES

Administratif

Ressources  
Humaines

Comptabilité

Logistique

Maintenance

## L'ALAPH, son histoire

**1974**

Association bretonne pour la réadaptation sociale par le travail protégé

Résidence  
Bretagne

Centre de  
réadaptation  
du Patis Fraux

Bretagne  
Ateliers

**1991**

SAVS (1986)  
**Résidence Bretagne devient ALAPH**  
Accueil de jour Rennes

**2001**

Accueil Temporaire

**2008**

Foyer de vie, AT et AJ : Iffendic

**2017**

Foyer de vie Rennes

## Quelques définitions

**Santé** : La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité - OMS

**Handicap** : (En France) Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant - Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

**Handicap mental** : Le handicap mental qualifie à la fois une déficience intellectuelle et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien. Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc. Ces difficultés doivent être compensées par un accompagnement humain, permanent et évolutif, adapté à l'état et à la situation de la personne.

**Handicap psychique**: Le handicap psychique est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales. Différents besoins liés à ces déficiences sont à mentionner :

- Un étayage des besoins fondamentaux, la capacité à prendre soin de soi,
- Un étayage des capacités liées au logement,
- Un étayage des capacités à avoir une vie sociale et des loisirs,
- Un étayage des capacités de la formation et l'apprentissage,
- Un étayage des capacités de travail.

<http://www.unafam.org/-Le-handicap-psychique>

**Accompagnement** : nouvelle conception du soutien éducatif (depuis la loi 2002-2). La fonction d'accompagnement implique :

- Une notion de proximité et de présence - on est côte à côte, on est avec, on soutient l'autre.
- Une notion de participation active de l'intéressé - on l'accompagne dans sa voie, celle qu'il s'est lui-même tracé, donc une notion d'autodétermination.
- Une idée de mouvement, l'autre est en devenir, même si nous ne savons pas à l'avance vers où il va, et qu'il faut chercher avec lui le chemin pour y parvenir.
- Une notion d'individualisation, chaque personne est différente, chaque situation est unique même si elle peut être regroupée dans des catégories précises.
- Une idée de passage, de temps limité, de moment partagé mais de séparation après évaluation du chemin parcouru.

<http://www.travail-social.com/L'accompagnement-une-fonction-du-travail-social>